

DIFFUSION INTERNE**LOI « MOBILITÉ »
LES DÉPARTEMENTS S'INVITENT DANS LA DANSE**

Cette question à l'origine du mouvement des « gilets jaunes » n'est toujours pas réglée : comment accompagner les habitants dans leur mobilité du quotidien ? C'est bien l'un des enjeux de la future loi d'orientation des mobilités, qui vise à faire couvrir tout le territoire par des autorités organisatrices de la mobilité. Mais pour le Groupement des autorités responsables de transport, la version finale du texte de ce projet de loi a été dénaturée et les conditions ne répondent plus à cet enjeu. Il y aurait ainsi un problème de gouvernance et de moyens. Ce sera donc un point clé du débat parlementaire à venir, et dans lequel les départements vont essayer de se placer. Ceux à qui l'on a retiré la compétence « transport » pensent pouvoir jouer un rôle dans ces zones peu denses, du fait de leurs compétences sur l'ingénierie territoriale et les routes, et parce que les mégarégions auront bien du mal à tout gérer. Le principe de « subdélégation » - entre régions et départements - pourrait alors ressortir du placard.

